

la lettre

03 / Juillet 2014

de l'actionnaire de SEQUANA

Modalités de
l'augmentation
de capital

Le groupe
en bref

Questions/
Réponses

Madame, Monsieur,
cher actionnaire,

Sequana est un acteur majeur de l'industrie papetière au travers de ses activités de distribution (Antalis) et de production (Arjowiggins). Notre groupe évolue sur un marché – le segment des papiers d'impression – fortement concurrencé par les nouveaux médias électroniques et particulièrement sensible à la conjoncture économique. Pour pallier le déclin structurel de ce marché, amplifié par un environnement économique dégradé, nous poursuivons depuis plusieurs années une stratégie visant à réduire notre exposition dans ce segment.

Nous avons ainsi renforcé nos activités industrielles sur les marchés de spécialité, en particulier dans le domaine des solutions de sécurité et de traçabilité des produits ainsi que dans les papiers éco-responsables.

Aujourd'hui, face à l'évolution, en dégradation constante, du marché des papiers d'impression, nous devons aller plus vite et accélérer le recentrage d'Arjowiggins sur les spécialités où il est leader. Afin de réduire significativement son exposition aux papiers d'impression et d'écriture, un plan de restructuration opérationnelle de ses activités papiers d'impression et d'écriture, annoncé le 10 avril dernier, est mis en œuvre. À ce titre, la cession des usines de Charavines et de Wizernes en France et d'Appleton Coated aux États-Unis a été engagée.

À son issue, Arjowiggins sera recentré sur des marchés de spécialité qui représenteront 95 % de son chiffre d'affaires. L'augmentation de capital, que nous lançons, lui permettra par ailleurs de renforcer ses fonds propres et, en complément de la restructuration financière de sa dette, de lui assurer une structure financière saine et pérenne avec une réduction de l'endettement de près de 300 millions d'euros et une dette résiduelle ramenée à 125 millions d'euros avec une franchise de covenants jusqu'au 30 juin 2017. Arjowiggins disposera ainsi de solides atouts pour assurer son développement.

Parallèlement, dans la distribution, Antalis s'est développé depuis plusieurs années à travers une politique d'acquisitions ciblées dans l'Emballage et la Communication visuelle. La restructuration de sa ligne de crédit va lui permettre de bénéficier de conditions et de covenants assouplis pour poursuivre cette stratégie dans ces secteurs encore très fragmentés, ayant des taux de croissance supérieurs à ceux du papier, ainsi que dans les pays émergents dont le potentiel de développement est supérieur à la moyenne des marchés matures.

Nous avons souhaité vous associer au développement futur du groupe en lançant une augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS).



Pascal Lebard
Président-Directeur général

Pour chaque action détenue, vous bénéficiez d'un DPS qui vous permet de souscrire des actions nouvelles pour un prix de 2,55 euros par action, à raison de 1 action nouvelle pour 1 DPS.

En cas de sursouscription, la clause d'extension permettra de porter le montant initial de l'émission de 63,9 millions d'euros à un maximum de 73,4 millions d'euros afin de servir les demandes d'actions nouvelles passées à titre réductible.

Par ailleurs, trois de nos principaux actionnaires – Bpifrance, Exor SA et le groupe Allianz – nous apportent leur plein soutien, en s'engageant à souscrire à titre irréductible à l'opération au prorata de leur participation au capital et à la garantir en totalité à hauteur de son montant initial.

Je vous remercie pour votre soutien et votre confiance.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

L'augmentation de capital

Les modalités : une opération destinée en priorité aux actionnaires existants

Montant

Le montant initial de l'émission est de 63,9 M€. Ce montant pourra être augmenté de 15 % à 73,4 M€ en cas d'exercice de l'intégralité de la clause d'extension.

A titre indicatif, un actionnaire détenant 1 % du capital de Sequana avant l'émission et ne souscrivant pas verrait sa participation diluée à 0,50 % du capital en cas de réalisation de l'émission à 100 % et à 0,47 % en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Prix d'émission

Le prix d'émission des actions nouvelles est de 2,55 € par action, soit une décote de 50,0 % par rapport au cours de clôture de l'action Sequana le 24 juin 2014 et une décote de 33,3 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit à cette même date.

Comment participer

Chaque actionnaire sera crédité sur son compte titres d'un DPS par action détenue.

- Si vos actions sont au nominatif pur, vous recevrez un courrier de BNP Paribas Securities Services.
- Si vos actions sont au porteur ou au nominatif administré, vous serez informés par votre intermédiaire financier habituel. Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier pour lui donner vos instructions.

AVERTISSEMENT

Ce document ne constitue pas une offre de vente ou de souscription ni une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières. La diffusion, la publication ou la distribution de ce document dans certains pays peuvent constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent document de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les actions de Sequana n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Sequana n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre publique de ses actions aux États-Unis.

Droit Préférentiel de Souscription

Chaque action détenue à la clôture le 30 juin donne droit à un DPS. 1 DPS détenu ou acheté permettra de souscrire à titre irréductible 1 action nouvelle. Les DPS seront cotés et négociables à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 15 juillet 2014 inclus sur Euronext Paris sous le code ISINFR0012007250.

Engagement des principaux actionnaires

Bpifrance, Exor SA et le groupe Allianz se sont engagés à souscrire à titre irréductible à hauteur de l'ensemble des DPS attachés aux actions de la Société qu'ils détiennent, soit au total environ 47,6 % du capital. Par ailleurs, ces actionnaires se sont également engagés à souscrire le solde des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible ou réductible, de manière à sécuriser l'augmentation de capital pour son montant initial de 63,9 M€.

Pour plus d'informations

Service actionnaires : 01 58 04 22 80

E-mail : contact@sequana.com

Site Internet : sequana.com

INFORMATION DU PUBLIC

Sequana attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risque décrits au chapitre 3 du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération. En particulier, les investisseurs sont invités à se reporter aux principaux risques présentés, et notamment les risques liés à :

- la non-réalisation des opérations de restructuration financière et opérationnelle qui ferait peser un risque sur la liquidité du groupe ;
- au marché des papiers d'impression et d'écriture en recul structurel significatif en Europe depuis 2008 ;
- l'usage croissant de l'Internet et des nouveaux médias électroniques amplifiant la baisse des volumes de papiers d'impression et d'écriture.

Le prospectus, ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le visa n° 14-335 en date du 27 juin 2014, est composé du document de référence de Sequana, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2014 sous le numéro D.14-0459, d'une note d'opération et du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Sequana, 8, rue de Seine, 92100 Boulogne-Billancourt – France, sur le site Internet de la Société (www.sequana.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

CALENDRIER

1^{er} juillet

- Date de détachement et début de la cotation des DPS
- Ouverture de la période de souscription

15 juillet

- Clôture de la période de souscription
- Fin de la cotation des DPS

25 juillet

- Publication du résultat de l'opération
- Décision d'exercer la clause d'extension en cas de sursouscription

29 juillet

- Règlement livraison
- Admission aux négociations des actions nouvelles

Sequana, un groupe mondial du secteur papetier

3,3 Mds €
de chiffre d'affaires

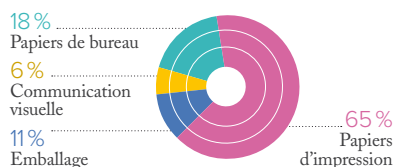
Une présence dans
plus de 45 pays

Plus de 10 000
collaborateurs dans le monde

Deux métiers

La distribution de papiers et produits d'emballage avec Antalis : n° 1 en Europe et n° 2 mondial

Chiffre d'affaires Antalis par activité (2 528 M€)



N° 1 en papiers d'impression en Europe

N° 1 européen en papiers de bureau

N° 2 dans la distribution de produits d'emballage

La production avec Arjowiggins : des positions de leader sur des marchés de spécialité

Chiffre d'affaires Arjowiggins par division (1 039 M€⁽¹⁾)



(1) Hors division Couché US classée en activité abandonnée

N° 1 mondial en papiers de création

N° 1 mondial en papiers pour billets de banque

N° 1 européen en papiers recyclés

Un groupe positionné aujourd'hui sur des marchés matures et en déclin structurel qui ont affecté fortement les résultats du groupe en 2013

Le marché des papiers d'impression et d'écriture est en déclin structurel depuis 2008, avec une baisse marquée des volumes de l'ordre de 8 % par an en Europe. Sur ce segment, Arjowiggins est un acteur de taille modeste (6^e producteur européen) et n'est donc pas moteur sur la fixation des prix

de vente. Cet environnement, doublé d'une pression sur les prix de vente, a pesé sur ses performances opérationnelles rendant nécessaire d'accélérer son recentrage sur les marchés de spécialité où il est leader. Antalis pour sa part bénéficie de sa taille critique sur le marché des papiers

d'impression et d'écriture où il est leader en Europe. Sa stratégie de développement dans des segments de marché dynamiques et en croissance (emballage, communication visuelle) lui permet également de résister à un environnement économique dégradé.

Une stratégie de croissance sur les marchés les plus dynamiques pour répondre aux enjeux du tout numérique

Antalis

Marchés traditionnels (papiers d'impression et de bureau) : Participation à la consolidation du secteur où Antalis est déjà leader pour renforcer ses positions

> Acquisition fin 2013 de l'activité distribution de papiers de bureau de Xerox en Europe de l'Ouest ; opération relative dès 2014 sur les résultats d'Antalis

Marchés et régions en croissance (Emballage, Communication visuelle, pays émergents) :

Développement par acquisitions ciblées

> Les activités Emballage et Communication visuelle représentaient 32 % de la marge brute d'Antalis en 2013 (contre 29 % en 2012) – objectif à moyen terme : 50 %

> Les pays émergents représentaient 10 % du chiffre d'affaires en 2013 et ont contribué à hauteur de 18 % à l'EBE de gestion

Arjowiggins

Recentrage des activités papiers d'impression et d'écriture sur les spécialités où le groupe est leader

> Concentration sur les papiers recyclés où le groupe est leader européen

• Poursuite du développement avec la construction d'une unité de pâte recyclée à l'usine de Bessé, opérationnelle mi 2016

> Renforcement du leadership en papiers de création grâce à la transformation du modèle économique et à l'optimisation de l'outil industriel

Développement des activités non papier en Sécurité dans le domaine des solutions de protection des marques et lutte contre la contrefaçon

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Questions / Réponses

Comment participer à l'augmentation de capital ?

Pour participer à l'augmentation de capital et souscrire des actions nouvelles, il faut détenir des DPS. Vous devez donc être actionnaire au 30 juin et recevoir des DPS au titre des actions que vous détenez et les exercer pendant la période de souscription soit du 1^{er} au 15 juillet 2014 inclus.

Qu'est ce qu'une clause d'extension ? En quoi me concerne-t-elle ?

En cas de sursouscription de l'opération, la clause d'extension est une flexibilité qui permet de servir les demandes à titre réductible au-delà du montant initial de l'opération et dans la limite de 15 % de celui-ci. Compte tenu de l'existence de cette clause d'extension, un actionnaire de Sequana qui ne souhaiterait pas être dilué devrait souscrire à l'opération à titre réductible en complément de sa souscription à titre irréductible.

Quels sont mes choix en tant qu'actionnaire ?

Vous souhaitez participer à l'opération :

1 Vous exercez vos DPS pour souscrire un nombre d'actions nouvelles selon la parité 1 action nouvelle pour 1 DPS détenu (souscription dite à titre irréductible).

Vous pouvez également acheter des DPS en Bourse si vous souhaitez souscrire à plus d'actions à titre irréductible.

2 En complément, vous pouvez participer à l'opération au-delà de l'exercice de vos DPS en passant un ordre d'achat de titres complémentaires (souscription à titre réductible) auprès de votre intermédiaire financier. Cet ordre pourra être réduit en fonction de la demande totale exprimée et de votre participation au capital.

Vous ne souhaitez pas participer à l'opération :

1 Vous vendez tout ou partie de vos DPS et toucherez le produit de la vente au prix auquel ils auront été négociés sur le marché (net des frais prélevés par votre intermédiaire financier).

2 En cas de non-exercice, le DPS sera caduc et perdra toute valeur au-delà du 15 juillet 2014, date de clôture de la souscription.

Que faire, si mon nombre de DPS ne permet pas d'obtenir la parité de 1 action nouvelle pour 1 DPS ?

Vous avez la possibilité d'acheter sur le marché le nombre de DPS nécessaire pour former

la parité. Si vous détenez un nombre de droits supérieur à la parité, vous pouvez exercer vos droits à hauteur du multiple détenu et céder votre surplus de droits ou en acquérir sur le marché pour atteindre le multiple nécessaire.

Puis-je effectuer mes ordres sur Internet ?

Si vous disposez d'un compte internet via votre intermédiaire financier, vous pouvez effectuer l'opération par Internet.

Je suis actionnaire de Sequana mais non résident fiscal en France. Puis-je participer à l'opération ?

L'offre est ouverte au public uniquement en France. S'agissant des autres pays, la souscription et la cession de DPS dépendront des réglementations locales. Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier.

Dans ce cas, puis-je vendre mes DPS ?

Vous pouvez vendre vos DPS pendant la période de souscription. Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier.

Je détiens des actions Sequana dans un PEA. Quelles sont les démarches à effectuer pour participer à l'opération ?

Les DPS sont éligibles au PEA et sont directement détachés et exerçables sur le PEA. Si vous souhaitez participer à l'opération, vous pouvez souscrire des actions nouvelles Sequana en utilisant exclusivement les liquidités figurant sur le compte espèces de votre PEA. Vous aurez également la possibilité de négocier les DPS formant rompus dans votre PEA.

À quelle date faut-il détenir des titres pour avoir des DPS pour participer à l'opération ?

Pour bénéficier de DPS, vous devez être propriétaire d'actions Sequana ou en avoir acquis avant la date de détachement du DPS, soit au plus tard à la clôture de la séance de Bourse du 30 juin 2014.

Comment connaître le nombre de DPS que je possède ?

Le nombre de DPS qui vous est attribué est égal au nombre d'actions Sequana que vous détenez (1 action = 1 DPS) au 30 juin 2014 à l'issue de la séance de Bourse. Le nombre de DPS que vous détenez sera également précisé sur l'avis que vous enverra votre intermédiaire financier.

L'action sera-t-elle toujours cotée pendant l'opération ?

Au soir du 30 juin 2014 après clôture de la séance de Bourse, le DPS sera détaché de l'action Sequana. Comme toute valeur mobilière, il sera coté sur Euronext Paris à partir du premier jour de la période de souscription, soit le 1^{er} juillet 2014. L'action (ex-droit) continuera d'être cotée pendant la période de souscription et son cours s'ajustera le premier jour de la période de souscription en conséquence du détachement du DPS.

Aurai-je des frais à payer ?

La plupart des intermédiaires financiers ne prennent pas de frais lors de la souscription d'actions. En revanche, des frais de courtage sont applicables en cas de vente ou d'achat de DPS. Si vous êtes actionnaires au nominatif pur, vous ne supporterez aucun frais pour l'exercice des DPS. Si vous êtes actionnaires au nominatif administré ou au porteur, nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier.

Quand les actions nouvelles seront-elles livrées ?

La livraison des actions nouvelles est prévue pour le 29 juillet 2014.

Quand devrai-je payer mes actions nouvelles ?

Les actions souscrites doivent être réglées au moment de la souscription. Le montant de votre règlement doit être égal à la totalité de votre souscription à titre irréductible et réductible. Si votre souscription à titre réductible n'a pas été servie ou seulement en partie, le montant correspondant à votre souscription non honorée vous sera remboursé par votre intermédiaire financier sans intérêt ou par BNP Paribas Securities Services si vous êtes actionnaire au nominatif pur.

Quand seront cotées les actions nouvelles ?

Les actions issues de l'augmentation de capital seront cotées sur Euronext Paris dès le 29 juillet 2014.

Aurai-je droit aux dividendes 2014 ?

Les actions nouvelles donneront droit, à compter de leur date d'émission (soit le 29 juillet 2014), à toutes les distributions décidées par le conseil d'administration de Sequana postérieurement à leur émission.